

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 19 Décembre 2006

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le Mardi 19 Décembre 2006 à 18H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI, Maire de Breil sur Roya.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI, Mr Michel JOUVE, Mme Laure PASTORE, Mr Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Gilbert MARY, Mr Marc GINCOURT, Mr Serge DURERO, Mme Christiane TORRELLI, Mr Michel MASSEGLIA.

Etaient absents : Mr Pierre ANTONETTI, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Marinette CHOUAT, Mr José GEMMI, Mr Guy SEDANI, Mr Claude RIA - Absents excusés. Mme Mireille PALLANCA donne procuration à Mr Joseph GHILARDI, Mme Lucie BONNET donne procuration à Mme Laure PASTORE, Josiane VACCARI donne procuration à Mr Michel JOUVE.

Secrétaire de Séance : Mme Laure PASTORE.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18H00.

Sujets traités : Informations.

—Intervention sur la sécurité routière (protection piétonnière des enfants scolarisés – Limitation de vitesse).

Monsieur le Maire fait part de son intervention auprès du Conseil Général pour une mise en place de 2 passages cloutés afin d'assurer le passage des enfants se rendant à l'école dans les meilleures conditions possibles de sécurité routière.

De plus, il précise que des contrôles radar seront effectués dans le cadre d'un partenariat Gendarmerie/Police Municipale.

—Programme de cession immobilière de l'immeuble de la D.D.E.

Monsieur le Maire précise que par courrier du 25 Septembre 2006, il a fait part de l'intérêt que la Commune porte au bâtiment appartenant à l'Etat qui actuellement abrite les activités de la subdivision de l'équipement de Breil sur Roya, dans le cadre d'une potentielle acquisition. Il précise que Monsieur le directeur de la D.D.E confirme d'une part, que cette propriété cadastrée J456 fait l'objet d'un programme de cession mené par ses services en liaison avec les services fiscaux. D'autre part, qu'une proposition de location d'une partie du bâtiment au profit de la D.D.E apparaît être une solution pérenne pour le maintien de son activité dans la Vallée de la Roya.

Dans cette perspective, **Monsieur le Maire** informe avoir demandé une estimation du bien auprès des services des domaines dans une perspective d'acquisition communale délibérée en Conseil Municipal.

—**Mise en place par le Conseil Général de l'A.D.S.L aux Hameaux de Libre et de Piène Haute.**

Monsieur Gilbert MARY Conseiller Général informe le Conseil Municipal, que le Conseil Général s'est réuni le 18 Décembre 2006 pour voter le Budget Primitif 2007.

A cette occasion, un dossier concernant le développement numérique du territoire départemental a été présenté et que la desserte des deux hameaux de Libre et Piène Haute a été prévue dans le développement de l'A.D.S.L.

—**Parc du Mercantour**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à l'éventualité d'une sortie des territoires de la Commune de la zone périphérique du Parc du Mercantour.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

30 Août 2006

Location de pâturage Praghioi lieudit DREJE

Prix de la location : 290€/an

Durée : 6 ans à compter du 01/04/2006

30 Août 2006

Location de pâturage PRAGHIOU

Prix de la location : 254€/an

Durée : 6 ans à compter du 01/04/2006

30 Août 2006

Location de pâturage Lieudit SEUIL COLA BASSA

Prix de la location : 230€/an

Durée : 3 ans à compter du 01/04/2006

05 Septembre 2006

Marché d'ingénierie avec la Société SEGC TOPO pour travaux Canal de Goulden aménagement d'un parcours de santé.

Coût de la prestation : 23.943,92€TTC

05 Septembre 2006

Avenant au contrat d'entretien avec la société APAVE pour équipement aire de jeux.

Montant de la cotisation : 320€H.T/an

19 Septembre 2006

Convention publiphonie et solutions de télécommunications en libre service sur la voie publique.

Prestation : Entretien des cabines téléphoniques installées par France Télécom sur le territoire de la Commune.

Durée : 1an à compter de la date de sa signature.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 22 Septembre 2006.

Le Procès Verbal de la séance du 22 Septembre 2006 est **Adopté à l'Unanimité,**

1 abstention.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Prescription d'un P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) avec modalités de concertation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il revient à la Commune de décider de la révision du P.O.S (Plan d'Occupation des Sols) approuvé et sa transformation en P.L.U (Plan Local d'Urbanisme).

A ce titre, il précise et propose les objectifs suivants :

1 - Le maintien des activités et le développement d'activités nouvelles.

2 - La prise en compte du patrimoine local urbain et paysager comme une valeur forte identitaire capable de promouvoir la qualité de vie des habitants.

D'une manière plus particulière :

1 - Ils doivent intégrer le maintien et le développement des activités traditionnelles telles que : l'agriculture, les services et commerces de proximité et l'artisanat, mais aussi des activités liées au tourisme.

2 - Traduire au niveau spacial :

La mise en valeur du centre ancien et de son patrimoine bâti.

Une redéfinition des secteurs à urbaniser en conformité avec la Loi Montagne, mais surtout en cohérence avec le processus traditionnel de croissance de la Commune autour du centre ancien et des quelques hameaux existants sur le territoire communal et de quelques hameaux à créer autour d'un habitat existant.

Le maintien en bon état des terres agricoles, des oliveraies, des alpages et des forêts, en encourageant leur exploitation et répondre aux besoins de nouveaux agriculteurs.

Une préservation des espaces naturels, des paysages et milieux caractéristiques de la Vallée de la Roya et des montagnes qui l'entourent.

3 - Au niveau fonctionnel :

Viser à améliorer les réseaux et compléter les équipements publics, sportifs, sociaux-éducatifs et culturels.

Monsieur Michel MASSEGLIA s'interroge sur le caractère prématuré de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à 15 mois de l'échéance électorale et précise que cette vision de la Commune dans les 10 ans à venir serait plus de la compétence de l'équipe nouvelle élue.

Monsieur le Maire précise qu'un nombre important de Breillois l'a sollicité à cet effet. De plus, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est judicieuse compte tenu que parallèlement s'élabore un Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) à l'échelon de l'Est du département dans le cadre du Syndicat Mixte Riviera-Roya.

Monsieur le Maire a précisé d'ailleurs une forte demande de remodelage des zones dans le respect de la Loi Montagne Quartier Bourg et Quartier Veil qui ne peut attendre des échéances électorales.

Approuvé à l'unanimité, 1 abstention.

2 - Autorisation de versement de subventions pour ravalement de façades.

Monsieur Michel Jouve 1^{er} Adjoint, propose au Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

- **Copropriété** 9, placette SASSI BREIL SUR ROYA 6.900,00€

Mr J.M ASENSI

Mr M. CANEVA,

Mme J.CHERUBINI,

Mr P. MAIFFRET

- Mme Claudine MIGLIORI Quartier Giastève
Hameau de Libre BREIL SUR ROYA 2.750,00€

Approuvé à l'unanimité

3- Subventions aux Associations – 3^{ème} Liste.

Madame Laure PASTORE Adjointe, présente les demandes débattues par la Commission Municipale, les subventions suivantes ont été adoptées :

- La Grive	1.000,00€
- Formes & Couleurs	500,00€
- S.D.A	460,00€
- Signes (Saorge)	500,00€
- Canal de Campe	610,00€
- Breil Athlétic Club	800,00€
- Canal Crabaressa-Agandon	610,00€
- La Cuma	1.661,60€
- Coopérative Scolaire	4.160,00€
- Judo Club	780,00€

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Michel MASSEGLIA s'interroge sur la subvention du Breil Athlétic Club compte tenu du nombre d'adhérents.

Madame Laure PASTORE Adjointe, précise que le nombre d'événements sportifs conditionne aussi cette subvention.

Monsieur le Maire précise qu'il proposera une subvention de 2€ enfant scolarisé pour la Bibliothèque afin d'intéresser un public nombreux.

Approuvé à l'unanimité

4- Rapport d'activités 2006 "Camping Municipal Azur et Merveilles".

Monsieur le Maire présente le Rapport d'Activités du Camping Municipal avec plus de 3000 entrées campeurs et 10.405 nuitées pour la période du 15 Mai 2006 au 15 Septembre 2006.

Le Camping dégage :

- Un excédent de fonctionnement	49.843,00€
- Un déficit d'investissement	24.299,00€
- Un excédent Net de clôture	26.056,00€

La fréquentation a été multipliée par 3 au mois de Juillet et de 2,5 au mois d'Août par rapport à l'Année 2005.

Madame Laure PASTORE Adjointe et **Monsieur Serge DURERO**, remercient le personnel pour une reprise réussie d'une activité importante pour l'économie locale.

Monsieur Michel MASSEGLIA confirme que le mode de gestion communale est donc une excellente opération contrairement à la gestion déléguée passé.

Approuvé à l'unanimité

5- Rapport annuel sur les réseaux publics de l'Eau potable & Assainissement 2005.

Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des élus et n'a pas suscité de remarques particulières.

Monsieur Michel MASSEGLIA s'interroge sur le déroulement des travaux depuis le vote de l'Avenant au dernier Conseil Municipal du 22 Septembre 2006, concernant l'opération Station d'Épuration et Réseau de Transfert.

Monsieur le Maire précise que des essais de mise en route ont été effectués ce jour et semblent concluant pour chaque poste technique.

Monsieur Michel JOUVE 1^{er} Adjoint, précise que la mise en route définitive aura lieu la 1^{ère} semaine de Janvier 2007, afin d'assurer une veille et une surveillance plus efficaces après les Fêtes de Noël.

Monsieur le Maire a précisé qu'un projet de végétalisation était prévu pour masquer l'ancien édifice, dans le respect de l'environnement, en réponse à une question de **Monsieur Michel MASSEGLIA** à ce sujet.

Approuvé à l'unanimité

6- Décisions Modificatives Budgétaires :

— Budget de la Commune (pièces jointes)

Approuvé à l'unanimité

— Budgets Annexes (pièces jointes)

Approuvé à l'unanimité

7- Création du régime indemnitaire filière Police.

Monsieur le Maire propose de créer 4 régimes indemnitaires conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur, soit :

- 1- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires des personnels de la filière Police.
- 2- Indemnité spéciale mensuelle de fonction des gardes champêtres.
- 3- Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de Police municipale et des chefs de service de Police municipale.
- 4- Indemnités d'administration et de technicité.

Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19H45

Le Maire,
J.GHILARDI